

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 juin 2015

1. Délibération est prise pour que la commune de Varacieux et ERDF signent une convention, afin de transmettre les plans des réseaux électriques.
2. Le Conseil municipal décide d'étendre la garantie du matériel informatique.
3. Le Conseil Municipal étudie la convention de mise à disposition d'un local communal à l'association des Objets d'Antan. Quelques modifications sont apportées et la convention sera proposée à l'association.
4. Dossiers d'urbanisme
DP de M. ANTOINET L : rénovation de bassin en piscine : accordé
DP Indivision VEYRET : Division parcellaire accordée
PC M. CAILLAT C : construction d'une maison : déposé
DP M. RODRIGUES G : consolidation abris de jardin : déposé et accordé
DP M. RODRIGUES G : Construction abri bois : déposé
5. Le Conseil Municipal étudie un devis afin de procéder au renouvellement des photocopieurs communaux. Il est convenu d'attendre d'autres propositions pour prendre une décision.
6. Décision modificative n° 1 prise à l'unanimité :
Article n° 6811/042 : + 0.05 €
7. Une subvention exceptionnelle de 100 € est accordée au Sou des Ecoles afin de rembourser l'inscription à la ludothèque pour les TAP de l'année scolaire 2014-2015.
8. Une subvention est accordée à Varacieux Sport Loisirs pour un montant de 150 € afin d'aider à l'organisation du Trail des Chambarans 2015.
9. Le Conseil Municipal étudie les possibilités d'organisation des TAP pour l'année scolaire 2015-2016. Après plusieurs propositions, il est décidé que chaque période scolaire (entre 2 vacances) sera facturée 10 € par enfant présent.

Questions diverses